RÈGLEMENT (CEE) N° 809/77 DE LA COMMISSION

du 21 avril 1977

portant modification des règlements (CEE) n° 2793/76 et n° 560/77 en ce qui concerne les prix de vente de certaines viandes bovines congelées mises à la disposition de l'organisme d'intervention italien en vertu du règlement (CEE) n° 2453/76

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 805/68 du Conseil, du 27 juin 1968, portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 425/77 (2), et notamment son article 7 paragraphe 3,

vu le règlement (CEE) n° 729/70 du Conseil, du 21 avril 1970, relatif au financement de la politique agricole commune (3), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2788/72 (4),

vu le règlement (CEE) n° 2453/76 du Conseil, du 5 octobre 1976, relatif au transfert à l'organisme d'intervention italien de viande bovine congelée détenue par les organismes d'intervention d'autres États membres (5), modifié par le règlement (CEE) n° 314/77 (6), et notamment son article 1er paragraphe 2,

considérant que les prix de vente des viandes bovines transférées à l'organisme d'intervention italien et constituant la première et la deuxième tranches ont été fixés par le règlement (CEE) n° 2793/76 de la Commission du 18 novembre 1976 (7), et le règlement (CEE) n° 560/77 de la Commission du 17 mars 1977 (8) ;

considérant que cette viande bovine congelée est destinée à la consommation directe en Italie par la voie des magasins de vente au détail que, en vue de prévenir la possibilité de pratiques spéculatives ou frauduleuses, des prix de vente au détail ont été fixés pour chaque catégorie de viande bovine congelée concernée sur la base des prix de cession préalablement fixés par la Commission ;

considérant que pour les deux tranches en cause, il convient de maintenir la relation existante entre ces prix de cession et les prix de vente au détail, exprimés en lires italiennes ; que la dévaluation récente de la lire italienne risque de porter atteinte à cet objectif ; qu'il convient par conséquent d'adapter les prix initialement fixés ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion de la viande bovine,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

L'annexe du règlement (CEE) n° 2793/76 est remplacée par l'annexe I du présent règlement.

Article 2

L'annexe du règlement (CEE) n° 560/77 est remplacée par l'annexe II du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*. Il est applicable à partir du 1er avril 1977.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 21 avril 1977.

Par la Commission
Finn GUNDELACH
Vice-président

(1) JO n° L 148 du 28. 6. 1968, p. 13.
(2) JO n° L 61 du 5. 3. 1977, p. 1.
(3) JO n° L 94 du 28. 4. 1970, p. 13.
(4) JO n° L 295 du 30. 12. 1972, p. 1.
(5) JO n° L 279 du 9. 10. 1976, p. 3.
(6) JO n° L 45 du 17. 2. 1977, p. 1.
(7) JO n° L 319 du 19. 11. 1976, p. 24.
(8) JO n° L 71 du 18. 3. 1977, p. 27.

ANNEXE I — ANNEX I — ANHANG I — BILAG I — ALLEGATO I — BIJLAGE I

Produits Products Erzeugnisse Produkter Prodotti Produkten	Prix de vente (UC/100 kg) Selling prices (u.a./100 kg) Verkaufspreise (RE/100 kg) Salgspris (RE/100 kg) Prezzi di vendita (UC/100 kg) Verkoopprijzen (RE/100 kg)
— Quartiers avant Forequarters Vorderviertel Forfjerdinger Quarti anteriori Voorvoeten	107,519
— Quartiers arrière Hindquarters Hinterviertel Bagfjerdinger Quarti posteriori Achtervoeten	172,031
— Fileter	225,323
— Udbenede bagfjerdinger uden fileter og mørbrad	194,470
— Striploins and cube rolls	283,290
— Insides, outsides, knuckles and rumps	242,152
— Boned forequarters excluding the cube rolls, plates and flanks, briskets and shins	183,250

ANNEXE II — ANNEX II — ANHANG II — BILAG II — ALLEGATO II — BIJLAGE II

Produits Products Erzeugnisse Produkter Prodotti Produkten	Prix de vente (UC/100 kg) Selling prices (u.a./100 kg) Verkaufspreise (RE/100 kg) Salgspris (RE/100 kg) Prezzi di vendita (UC/100 kg) Verkoopprijzen (RE/100 kg)
— Quartiers avant Forequarters Vorderviertel Forfjerdinger Quarti anteriori Voorvoeten	107,519
— Quartiers arrière Hindquarters Hinterviertel Bagfjerdinger Quarti posteriori Achtervoeten	172,031
— Udbenede bagfjerdinger uden fileter og mørbrad	194,470
— Striploins and cube rolls	283,290
— Insides, outsides, knuckles and rumps	242,152
— Boned forequarters excluding the cube rolls, plates and flanks, briskets and shins	183,250